



## NOTE DE CONCEPT

Septembre 2024

*« Pourrait-il exister un modèle faisable et rentable d'exploitation durable du bois dans le domaine rural en Côte d'Ivoire, qui capitalise sur les efforts de sécurisation foncière et les programmes d'agroforesterie, mobilise industrie du bois et industrie du cacao, et dans lequel la sylviculture deviendrait durablement une activité économique complémentaire pour les producteurs de cacao ? »*

### Contexte et problématique

Aujourd'hui, la Côte d'Ivoire fait face à la réalité suivante concernant son couvert forestier et sa filière cacao:

- **Le couvert forestier ivoirien s'est considérablement dégradé** avec la perte de 90% des forêts depuis l'indépendance. Cette dégradation est en grande partie due à l'agriculture, et particulièrement le cacao, dont la culture s'est faite systématiquement au détriment de la sylviculture depuis les années 60. Face à la pression croissante de la société civile et des médias, des programmes d'agroforesterie, de régénération naturelle et de reboisement ont été initiés par l'industrie du cacao et le gouvernement, mais reste très insuffisants face à l'ampleur des enjeux, avec des résultats mitigés, de nombreuses incertitudes sur leur permanence, et peu ou pas de réflexion sur leurs bénéfices économiques pour les producteurs. La filière bois est également à bout de souffle face à l'appauvrissement de la ressource, et peine à s'adapter aux nouvelles contraintes et aux changements réglementaires.
- **Le gouvernement ivoirien a pris de nombreuses initiatives** ces dernières années dans le domaine forestier. La Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (SPREF) promulguée en 2019, bien que partiellement opérationnalisée, montre la volonté de l'Etat de se saisir des enjeux. La législation (et notamment le Code Forestier) a considérablement évolué dans l'objectif d'une gestion différente des ressources forestières qui puisse assurer leur protection et leur régénération sur le long-terme (par exemple propriété de l'arbre ou fin des Périmètres d'Exploitation Forestière). Des efforts conséquents de sécurisation foncière ont été entrepris via la stratégie et le plan national de sécurisation foncière rurale SNSFR/PNSFR (dont font partie les programmes PAMOFOR et PRESFOR). Malgré l'accélération des progrès et le momentum actuel, des incertitudes persistent et le chemin reste long pour que le cadre réglementaire devienne efficace et effectif.
- **La filière bois et la filière cacao cohabitent dans les mêmes paysages de production, et font face à des enjeux étroitement liés, malgré des fonctionnements différents.** L'industrie du bois a besoin de nouvelles perspectives d'approvisionnement en quantité et qualité pour survivre, tout comme la filière cacao dont le futur de la ressource est mis en danger par le changement climatique. Les deux industries doivent également assurer leur conformité avec les nouvelles réglementations européennes (RDUE). Enfin l'industrie du cacao se doit d'honorer ses engagements environnementaux et économiques (revenu décent pour les producteurs - qui aujourd'hui ne prévoit pas le bois comme source de revenu) mais aussi assurer la permanence des programmes d'agroforesterie et les bénéfices associés (notamment la séquestration carbone valorisée par les entreprises). Des changements systémiques des modèles de production dans les deux filières semblent inévitables pour

assurer leur pérennité et un approvisionnement durable, mais aussi la protection et la régénération des forêts dans le domaine rural.

## **Obstacles et leviers identifiés**

### **A) Sur le plan légal et réglementaire**

Malgré les avancées du Code Forestier, certaines contraintes réglementaires persistent et sont des obstacles à la sécurisation foncière rapide des forêts privées et l'exploitation durable du bois dans le domaine rural dans un cadre qui bénéficie aux propriétaires des terres.

- Les récentes évolutions du cadre légal ouvrent la voie à un nouveau système dans lequel les propriétaires de terres pourraient bénéficier économiquement de leurs ressources forestières, notamment via la fin du système des Périmètres d'Exploitations Forestières (PEF)<sup>1</sup>. Il s'agit d'une avancée majeure, mais également d'un profond changement de système qui implique de définir un nouveau cadre autour des modalités d'exploitation et de vente du bois. A date, ce cadre est toujours très incertain et laisse donc à penser qu'il sera difficile d'effectuer réellement la transition en 2026.
- La procédure de l'enregistrement des forêts dans le domaine rural<sup>2</sup>, préalable à l'exploitation, est aujourd'hui très contraignante, notamment à cause de ses pré-requis en termes de situation foncière. Cela risque de retarder voire empêcher la mise en place d'un système qui bénéficie aux propriétaires des terres. Le MINEF et l'AFOR semblent avoir une interprétation différente de l'arrêté concernant les exigences foncières, mais sont disposés à la collaboration. Aujourd'hui, les efforts de l'AFOR en termes de sécurisation foncière devraient être mieux connectés avec les actions du MINEF en ce qui concerne les forêts, pour créer un cadre clair, flexible et incitatif à l'enregistrement des forêts en particulier. Par ailleurs, les nouvelles solutions foncières développées notamment dans le cadre de ProPFR (contrats fonciers agraires et les attestations délivrées par les CVGFR<sup>3</sup>) pourraient permettre de clarifier la situation et éventuellement enclencher une procédure simplifiée pour l'exploitation du bois en permettant de développer des plans de gestions simplifiés, et procéder à l'enregistrement des forêts du domaine rural OU la délivrance d'attestations temporaires d'exploitation. De même, les contrats d'agroforesterie pourraient servir de base pour clarifier la propriété des arbres hors-forêts (entre planteurs et tuteurs notamment), et poser ainsi les bases légales d'une exploitation de ces arbres.
- L'exploitation artisanale du bois est aujourd'hui illégale dans le domaine rural, même si elle est largement répandue. Pourtant, le sciage à façon, s'il était autorisé et formalisé, constituerait une opportunité d'activité complémentaire à celle des gros exploitants, créatrice d'emplois et de débouchés pour le bois. Cette activité réduirait également les contraintes logistiques et pourrait s'insérer dans un modèle libéralisé d'exploitation du bois avec des sylviculteurs familiaux.

---

<sup>1</sup> L'arrêté n°0511/MINEF/DGFF/DPIF du 19 mai 2023 précisant les modalités d'exploitation dans les forêts des personnes morales de droit privés, des personnes physiques et des arbres hors forêt, établit (1) une période transitoire de trois ans avant la fin des PEF et (2) dans cette période transitoire, l'obligation d'un accord écrit entre l'exploitant forestier souhaitant exploiter un arbre sur une terre et le propriétaire des ressources forestières (dans forêt et hors forêt).

<sup>2</sup> L'arrêté n°007/MINEF/CAB du 6 janvier 2021 déterminant les conditions et les modalités d'enregistrement des forêts stipule dans son article 4, que le dossier technique nécessaire pour l'enregistrement doit comprendre "*la preuve de la propriété ou la détention de droit coutumier de la forêt et/ou de la parcelle*". Cela implique donc de détenir un certificat foncier, ce qui concerne aujourd'hui une très faible proportion du domaine rural malgré les efforts de sécurisation foncière en cours.

<sup>3</sup> Comités Villageois de Gestion du Foncier Rural.

## B) Sur le plan économique

La création d'un nouveau modèle d'exploitation du bois dans le domaine rural nécessite de trouver un modèle économique qui fonctionne pour tous les acteurs impliqués: créer une incitation financière suffisante pour les producteurs mais également permettre aux industriels du bois et du cacao de prospérer.

- L'étude a démontré qu'il n'existe probablement pas de modèle autosuffisant pour l'industrie du bois en Côte d'Ivoire. Cette dernière pourra difficilement effectuer des pré-paiements afin d'inciter les producteurs à la plantation et/ou l'entretien sur le long-terme, et semble aujourd'hui réticente au moindre engagement auprès de producteurs qui ne détiennent pas encore de certificats fonciers. Il semble donc qu'il faudra des investissements extérieurs et des co-financements pour financer ce modèle et notamment créer une incitation suffisante pour que les producteurs aient intérêt à conserver des arbres.
- Plusieurs voies pour ce **financement** sont envisageables:
  - l'intervention de bailleurs institutionnels ou publics pour financer, par exemple, une phase pilote où les producteurs seraient rémunérés pour planter et entretenir des arbres sur leurs parcelles de cacao ou des forêts du domaine rural.
  - explorer le rôle de fonds d'impact qui pourraient contribuer au financement dans un modèle où ils obtiendraient plus tard un retour sur investissement. Ils pourraient ainsi financer les coûts d'établissement et d'entretien de plantations, via un rôle de "de-risking".
  - utiliser la vente de crédits carbone (via la valorisation de la séquestration carbone des arbres) pour financer des PSE (paiements pour services écosystémiques) pour les producteurs et donc les rémunérer chaque année pour garder et entretenir les arbres, en attendant les revenus issue de la vente. Les crédits carbone pourraient également représenter une opportunité de retours financiers additionnels et complémentaires pour les fonds d'impact susmentionnés. Néanmoins, cette voie reste complexe et risquée, avec de nombreux pré-requis (foncier, taille critique des projets, coûts de certification, risque de non-permanence) et le marché du carbone peu mature et régulé aujourd'hui en Côte d'Ivoire.
  - impliquer les acheteurs finaux de bois, notamment en Europe, qui sont eux soumis à des exigences de conformité réglementaire (en particulier vis-à-vis du RDUE), et donc des enjeux liés à l'absence de déforestation et à la légalité du bois.
  - si l'industrie du cacao semble réticente à investir car elle considère la sylviculture comme trop déconnectée de son activité principale et de ses intérêts liés à l'agroforesterie, son implication dans les efforts de sécurisation foncière et ses intérêts en termes de valorisation du carbone et de gestion durable des forêts pourraient contribuer au financement global du modèle.
- Le modèle économique nécessite aussi davantage de clarté en ce qui concerne les **modalités de vente et les débouchés pour le bois**. Dans un contexte de libéralisation de la filière bois avec la fin prévue du système des PEF, la question des prix sera cruciale et devra probablement être à minima encadrée par le MINEF ou par des programmes qui contribueraient à produire de l'information (ex: PASSAD qui prévoit le montage d'un observatoire des prix du bois). Il s'agira également de réfléchir aux débouchés possibles (bois énergie, marché local vs. export, etc.) pour le bois issu des éclaircies qui pourraient renforcer l'incitation financière pour les producteurs en fournissant un revenu intermédiaire.

## **C) Sur le plan technique et organisationnel**

La mise en oeuvre d'un nouveau modèle d'exploitation durable du bois dans le domaine rural nécessite une adaptation des itinéraires techniques bois et cacao pour une meilleure cohabitation, mais également de penser des nouveaux schémas organisationnels rentables pour les deux industries avec une meilleure répartition de la valeur ajoutée.

- De futurs itinéraires techniques pourraient mieux représenter la diversité des situations de plantation d'arbres et production de bois, et encourager la coexistence entre le cacao et le bois: itinéraires techniques combinés bois/cacao pour les nouvelles plantations, pour les jachères, pour le renouvellement de parcelles et les cacaoyères vieillissantes, pour la régénération naturelle assistée, etc.... Cela impliquerait des compromis sur le cacao (densité de plantation, dégâts causés par la coupe etc) et donc une co-construction avec les propriétaires des terres.
- Certaines filières bois existent déjà, avec des plantations bien établies et un potentiel rémunérateur, comme le teck. Il pourrait être intéressant de tester un nouveau modèle avec ces filières et leurs plantations existantes.
- Du côté de l'industrie du bois, la transformation (déjà en cours) des caractéristiques de la ressource forestière (en termes d'essences, de diamètres, de schémas de plantations) nécessitera également une adaptation des machines et méthodes de coupe.
- La création d'un nouveau modèle implique également l'intégration de nouveaux acteurs et la création de nouveaux métiers pour le faire fonctionner:
  - Les coopératives de cacao pourraient jouer un rôle de groupement des producteurs et donc de l'information sur la ressource permettant la création de lots de production afin de faciliter l'exploitation. Cela constituerait une opportunité de diversification et de résilience pour ces organisations souvent dépendantes du cacao.
  - Des rôles de relais sylvicoles locaux seront à créer et ces derniers pourront participer à la collecte d'information, l'élaboration de plans de gestion et la préparation de l'exploitation. Ces techniciens ruraux devront comprendre les contraintes des filières bois et cacao et pourraient être issus d'une collaboration entre les deux industries.

## **Conclusion**

En une décennie, les programmes d'agroforesterie se sont multipliés en Côte d'Ivoire et des dizaines de milliers de producteurs ont participé à des programmes de plantation d'arbres, avec souvent peu voire pas d'accompagnement à la permanence de ces derniers. En parallèle, des programmes de sécurisation foncière ont permis d'enclencher un processus massif de formalisation de la propriété foncière, des parcelles agricoles et des forêts. Enfin, la Côte d'Ivoire a significativement fait évoluer le cadre réglementaire forestier et des programmes de soutien à la sylviculture ivoirienne, tels que PASSAD, sont en passe de démarrer. Il semble donc y avoir un momentum pour proposer un modèle innovant d'exploitation du bois dans le domaine rural qui s'appuierait sur (1) la gestion durable et la valorisation des arbres dans les parcelles de cacao pour diversifier les revenus des producteurs et assurer la résilience des parcelles, (2) l'exploitation durable des forêts résiduelles et éventuellement, la restauration des ressources forestières dans des aires dégradées. Certaines conditions habilitantes sur les points réglementaire et technique doivent encore être pensées et mises en oeuvre. Une analyse complémentaire est particulièrement nécessaire sur le plan économique, pour proposer un modèle financier attractif pour les différentes parties prenantes.

Des axes d'intervention pour créer ces conditions se dégagent donc:

- du plaidoyer afin de faire évoluer le cadre réglementaire et administratif pour faciliter les procédures d'exploitation du bois et renforcer ainsi le circuit légal, décentraliser la gestion forestière, encourager une culture sylvicole permettant une gestion durable de la ressource et

la diversification des revenus des producteurs. Cela induira un travail sur les prix du bois et les éventuels co-bénéfices associés (ex: carbone) pour assurer l'attractivité du modèle.

- la recherche d'un modèle économique rentable sur le long-terme qui requiert d'impliquer des acteurs extérieurs aux industries du bois et du cacao.
- enfin, des évolutions techniques de l'industrie du bois seront nécessaires pour s'adapter à l'état de la ressource actuelle et à venir au travers d'itinéraires techniques, et d'investissement dans du matériel et de nouveaux métiers.

## **Prochaines étapes**

Suite à cette étude et afin de pouvoir proposer un modèle faisable et rentable, il semble nécessaire d'effectuer une analyse plus poussée qui vise à approfondir et éclaircir les aspects suivants qui seront critiques pour un pilote:

- Les adaptations encore nécessaires du cadre réglementaire avec de créer un environnement incitatif pour la plantation et la conservation d'arbres dans le domaine rural
- Les possibilités de financements et co-financements via (1) le carbone, (2) des bailleurs institutionnels, (3) l'implication de fonds d'impact
- La connexion possible avec d'autres acteurs et programmes sur les mêmes thématiques (PASSAD et Pro-Forêts en Côte d'Ivoire, actions menées autour du RDUE par les industries bois et cacao, Initiative Europe "Team Europe" etc.)
- Une ébauche de business model avec une meilleure compréhension de l'offre (ressource actuelle et future, conditions pour son renouvellement) et de la demande (locale et internationale) de bois
- Les activités d'un potentiel pilote et la manière dont ces dernières pourraient susciter l'intérêt et la collaboration des industries cacao et bois: plantations et entretien des modèles agroforestiers, gestion durable/entretien et sylviculture de forêts existantes dans le domaine rural, élaboration de plans de gestion durable

Cette étude "pré-pilote" aurait pour objectif le développement d'une proposition de pilote (par exemple pour des programmes tels que "Develop PPP" - financé par le BMZ ou d'autres opportunités de financement institutionnel ou privé), avec un accent particulier mis sur la création d'un modèle qui inclut des opportunités entrepreneuriales et économiques sur le long-terme.

## **Etude "pré-pilote" (3 à 6 mois)**

### **Engagement des parties prenantes et plaidoyer**

- > Constitution d'un groupe de travail (constitués d'experts) pour produire un document de recommandations et de plaidoyer auprès du MINEF/AFOR sur les différents aspects réglementaires qui restent à clarifier
- > Rencontre avec différents acteurs du carbone (le nouveau bureau du marché carbone ivoirien, des fonds et expert carbone, des standards) pour comprendre leur vision, les évolutions pressenties du cadre législatif concernant la valorisation du carbone et pouvoir élaborer (ou non) un modèle de financement intégrant des crédits carbone
- > Rencontre avec des fonds d'impact pour évaluer leur appétence et ce dont ils auraient besoin en terme de données pour investir, ainsi que leur appétence pour un rôle de réduction du risque
- > Rencontrer des entreprises acheteuses de bois en Europe confrontées à la législation EUDR et à des enjeux réputationnels/médiatiques pour évaluer leur capacité à co-financer un pilote
- > Créer une plateforme de discussion autour du sujet et l'animer (en intégrant ministères, experts, instituts de recherche, partenaires techniques et financiers etc.)

## **Modèle économique et aspects techniques**

- > Faire une synthèse d'études de cas et d'exemples des filières bois développées autour de petits producteurs dans d'autres pays (notamment dans des systèmes agroforestiers)
- > Faire une étude de marché sur le bois en Côte d'Ivoire: mieux comprendre la demande domestique (incluant les produits des éclaircies) et la demande à l'export afin d'orienter le choix des essences d'intérêt. Elle devra capitaliser sur l'existant et notamment les diverses études de marchés déjà réalisées dans des projets ou par d'autres structures (ex: Nitidae)
- > Cartographier l'état de la ressource pour une ou plusieurs essences (par exemple le teck): ressources disponibles, acteurs impliqués, zones d'intérêt et rencontrer les acteurs clés > afin de mieux orienter le choix d'une zone pour un pilote
- > Construction de différents scénarios et identification des premiers pré-requis côté industrie bois et côté plantations pour des modèles fonctionnels
- > Discuter avec le MINEF de possibles dérogations dans le cadre d'un pilote (par exemple pour la vente de produits bois issus des éclaircies ou des autorisations temporaires d'exploitation)

---

*Cette note de concept est le résultat d'une étude menée par RISOME entre mai et août 2024, commanditée par le Projet pour la Promotion d'une Politique Foncière Rurale (ProPFR) implémenté par la GIZ GmbH pour la Coopération Allemande via un financement du ministère BMZ, afin d'explorer les possibilités de l'exploitation durable du bois dans le domaine rural en Côte d'Ivoire, et ses liens avec la sécurité de l'arbre et de la terre. Une série d'entretiens avec des experts des questions liées à la forêt, au cacao et à la sécurisation foncière en Côte d'Ivoire ont été menés, ainsi qu'un atelier de réflexion et de co-création en Juin 2024. L'objectif était de nourrir la production de cette note de concept qui expose les principaux enjeux, mais également les prochaines étapes et possibilités pour faire avancer le sujet.*